



Devenez Conseiller en Environnement Intérieur (CEI)



Quel est le rôle d'un CEI ?



Le Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) intervient au domicile des patients, sur prescription médicale, lorsqu'un lien est suspecté entre le logement et l'apparition ou l'aggravation de symptômes allergiques ou respiratoires.

Objectifs de la visite ?

- Evaluer l'exposition aux allergènes et autres polluants de l'habitat
- Proposer des mesures d'éviction pour réduire ces expositions
- Aider le médecin en apportant des éléments pouvant éclairer son diagnostic.

Déroulement de la visite des CEI en région Grand Est

D'une durée d'environ 2 heures, la visite comprend :

- un entretien avec les occupants pour recueillir des informations sur l'habitat et les habitudes de vie (aération, séchage de linge...)
- une observation des lieux afin de détecter d'éventuels polluants biologiques (acariens, moisissures...) ou chimiques (bougies parfumées, tabac...)
- des conseils personnalisés pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Organisation de l'activité des CEI en région Grand Est



Depuis 2018, l'association AP3A coordonne un réseau de CEI sur le Grand Est grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan Régional de Santé Environnement (PRSE).

Effectifs actuels : 6 CEI en Alsace, 4 en Lorraine, 3 en Champagne Ardenne.

En 2024, les CEI ont réalisé **565 visites sur l'ensemble du Grand Est**.

Développement du réseau

Pour répondre à la demande et garantir l'accès au dispositif IntAir'Agir à tous les patients du Grand Est, **AP3A souhaite renforcer la présence des CEI**, en particulier dans :

- les **Ardennes**
- le **Sud de la Haute Marne**
- l'**Ouest de l'Aube**

Pour ce faire, nous **recherchons des professionnels** souhaitant diversifier leurs compétences dans le domaine de la Santé Environnement et **exercer l'activité de CEI en complément de leur activité principale**.

Formation de CEI

Cette **formation s'adresse à toute personne de niveau Bac + 2, Bac + 3**, dans le domaine de la santé (infirmiers, puéricultrices, sages-femmes...) ou du social.

Elle permet d'obtenir un **Diplôme interuniversitaire (DIU) Santé respiratoire et Habitat**.

Cadre d'exercice de l'activité de CEI

Les professionnels (libéraux ou auto entrepreneurs) exerçant l'activité de CEI dans le Grand Est, signent une **convention de partenariat avec notre association AP3A**.

Chaque visite donne lieu à une **rémunération de 220 €** à laquelle s'ajoutent **les frais de déplacement**.

Le CEI bénéficie également d'un accès dédiés à la base de données IntAir'Agir lui permettant de saisir les données collectées et générer automatiquement les comptes rendus.

Pour plus d'informations :

- **Mme Martine OTT, CEI aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg** :
martine.ott@chru-strasbourg.fr / 03 69 55 06 90
- **Mme Claudia FERRY, Coordinatrice de l'association AP3A**
contact.ap3a@gmail.com / 06.87.10.06.68 (Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h15 à 16h00)

